



Charte de Bihotzaren Communauté

Bihotzaren Communauté est un groupe d'individus unis par des valeurs communes, centré sur un état d'esprit de cœur. Elle a pour mission de favoriser le lien social et la transmission d'expériences et de compétences de vie, notamment par le partage de savoir-faire dans tous les domaines.

Valeurs Fondamentales

- Respect de chaque être
- Liberté d'expression sans jugement
- Bienveillance, acceptation, reconnaissance et considération de chaque individu dans son entièreté
- Solidarité et partage

La communauté est ouverte à toutes les idées sauf celles à caractère religieux, politique, sectaire ou complotiste.

Activités

La communauté organise diverses activités ludiques, créatives et sensorielles, telles que des soirées rencontres, des instants bien-être ("un soin, un troc"), des jeux, des marches ou des karaokés.

- **Pour les adhérents professionnels** proposant une activité, la durée est de 30 minutes à 3 heures, avec un coût maximum de 30 euros par personne. 10% de la somme récoltée est prélevée pour la gestion de l'association.
- **Pour les adhérents non professionnels** animant une activité, une participation libre est obligatoire pour les participants. 10% de cette somme récoltée est aussi prélevée pour la gestion.

Organisation et Fonctionnement

La communauté est coordonnée par le bureau communautaire, composé de

- Sophie Bihotza - Présidente
- Jean Philippe Garbisu – Co-Président
- Esther Ingarao - Secrétaire
- Trinidad Camarero - Trésorière

Les missions du bureau sont d'organiser, de coordonner et de communiquer sur les projets, ainsi que de veiller au respect du code de bonne conduite. Le bureau s'engage à être à l'écoute, ouvert et à agir de manière juste. Le travail du bureau s'inscrit dans une démarche de critiques constructives.

Les idées de chaque adhérent sont les bienvenues pour enrichir et faire croître la communauté.

Adhésion

Pour adhérer, il est nécessaire de :

1. Valider l'intégralité des valeurs de la communauté, en adhérant "à des valeurs de cœur et non à des prestations"
2. Verser une participation financière annuelle de 30 euros, valable du 1^{er} septembre au 31 Août, ou 40€ pour bénéficier de notre assurance.
3. **Pour les professionnels** souhaitant participer activement aux événements, fournir les documents professionnels suivants : document d'immatriculation INSEE et attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours.

Le bureau s'engage à diffuser les informations des professionnels adhérents ayant fourni ces documents sur son réseau social.

Code de Bonne Conduite

En tant qu'adhérent, vous vous engagez à :

- Être poli, respectueux et bienveillant.
- Respecter les lieux et les biens mis à disposition.
- Être à l'écoute de chacun.
- Garder une éthique professionnelle dans le discours, notamment sur des sujets comme la médecine allopathique.
- Avoir un comportement respectueux envers chaque personne.

Tout harcèlement (moral, physique ou sexuel) est exclu. En cas de non-respect du code, le bureau émettra un avertissement, et en cas de récidive, l'adhérent sera exclu de la communauté.